

## **L'analyse de l'incidence des Sanctions de la CEDEAO contre le Mali**

### **Analysis of the impact of ECOWAS Sanctions against Mali**

**TRAORE Adama O**

Maître de Conférences

Faculté des Sciences Economiques et de gestion  
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Mali

**Alassane Lamaine TRAORE**

Maître Assistant

Faculté des Sciences Economiques et de gestion  
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Mali

**Souleymane OUONOGO**

Maître Assistant

Faculté des Sciences Economiques et de gestion  
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Mali

**Aminata TEME**

Maître Assistant

Faculté des Sciences Economiques et de gestion  
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Mali

**Boubacar SANOGO**

Professeur

Faculté des Sciences Economiques et de gestion  
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako  
Mali

**Date de soumission** : 28/10/2024

**Date d'acceptation** : 07/12/2024

**Pour citer cet article** :

TRAORE. A.O. & AL (2024) « L'analyse de l'incidence des Sanctions de la CEDEAO contre le Mali », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 5 : Numéro 12 » pp : 162- 172.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



## Résumé

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) fut créé en 1975 à Abuja (Nigéria) en vue de consolider la coopération économique et commerciale entre états et renforcer le processus d'intégration économique entre les Etats membres de l'Afrique de l'Ouest. L'Intégration économique régionale devrait jouer un grand rôle dans le processus développement économique et social des Etats intégrés.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est créée et compte aujourd'hui quinze (15) Etats dont le Benin, le Burkina Faso, le Cap vert, la Cote d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo. La CEDEAO représente un marché unique régional sur lequel vivent plus de 300 000 000 de consommateurs et constitue 14% du PIB Africain (CNUCED, le développement économique en Afrique, Rapport 2009).

L'économie malienne pourrait ne pas être la seule à pâtir des conséquences des sanctions prises à son encontre par la CEDEAO

**Mots clés :** Produit Intérieur Brut, Echanges commerciaux, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.

## Abstract

The Economic Community of West African States (ECOWAS) was created in 1975 in Abuja (Nigeria) with a view to consolidating economic and commercial cooperation between states and strengthening the process of economic integration between the member states of West Africa. Regional economic integration should play a major role in the economic and social development process of the integrated states. The Economic Community of West African States was created and now has fifteen (15) states including Benin, Burkina Faso, Cape Verde, Ivory Coast, Ghana, Gambia, Guinea Conakry, Guinea Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, and Togo. ECOWAS represents a single regional market in which more than 300,000,000 consumers live and constitutes 14% of the African GDP (UNCTAD, Economic Development in Africa, Report 2009).

The Malian economy may not be the only one to suffer from the consequences of the sanctions taken against it by ECOWAS.

**Keywords:** Gross Domestic Product, Trade, Economic Community of West African States, West African Economic and Monetary Union.

## Introduction

L'Intégration économique régionale devrait jouer un grand rôle dans le processus développement économique et social des états africains en général, et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier.

L'intégration économique régionale apparait clairement aujourd'hui comme un moyen de résoudre les difficultés liées à l'extension du phénomène de mondialisation au niveau régional. Elle apparait aussi comme une stratégie de mutualisation des différentes ressources dont disposent les états intégrés en vue de faire face aux défis liés à leurs insertions à l'économie mondiale. Elle permet de faciliter la mise en œuvre à long terme des reformes structurelles nécessaires pour renforcer la performance des économies, notamment celles des pays ouest-africains.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est créée en 1975 à Abuja (Nigéria) et compte aujourd'hui quinze (15) Etats dont le Benin, le Burkina Faso, le Cap vert, la Cote d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo. La CEDEAO représente un marché unique régional sur lequel vivent plus de 300 000 000 de consommateurs et constitue 14% du PIB Africain (CNUCED, le développement économique en Afrique, Rapport 2009).

La CEDEAO est dotée de 9 institutions principales : la Conférence des Chefs d'Etats et du Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission de la CEDEAO, la Cour de Justice, le Parlement de la Communauté, le Conseil Economique et Social, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO et l'Organisation Ouest-africaine de la Santé et le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique (GIABA).

La Commission est la principale entité chargée de la mise en œuvre des politiques et mesures adoptées par la Conférence des Chefs d'Etats et le Conseil des Ministres, pour favoriser la croissance économique et le développement de l'Afrique de l'Ouest en général. La Commission comprend neuf (09) Commissaires issus à tour de rôle, des pays membres.

Le Mali est membre fondateur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La politique régionale du pays en matière de commerce consiste essentiellement en la mise en œuvre des actes de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Le produit intérieur brut du Mali est passé de 7 748 milliards en 2015 à 10 256 milliards en 2019, soit une création de richesse de 2 479 milliards de F CFA sur la période. Après 2019, les tendances haussières devraient être respectées jusqu'en 2030 (INSTAT, FMI, Projection

2020-2021). Le PIB par habitant est de 897 \$ US courants en 2020. (Rapport Banque Mondiale 2020). L'IDH du Mali s'est établi à 0,434 pour l'année 2019.

Le Mali, à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest accuse un retard considérable dans son processus de développement économique et social. Les différents programmes de développement mis en œuvre dans les pays de l'Afrique Occidentale en général et en particulier le Mali, de l'indépendance à nos jours n'ont pas permis d'effectuer en profondeur des changements structurels nécessaires en vue d'une amélioration du niveau de vie des populations et un renforcement des capacités productives.

L'Intégration économique régionale devrait jouer un grand rôle dans le processus développement économique et social des Etats intégrés de la région ouest-africaine.

La nécessité de construire un groupement d'intégration économique régionale viable pour les pays de l'Afrique de l'Ouest s'expliquent par des raisons suivantes :

- Etroitesse des marchés nationaux et la faiblesse du pouvoir d'achat local qui ne sont pas de nature à favoriser l'émergence d'une industrie naissante, dont la production était destinée au marché local ;
- la faiblesse de la production industrielle ;
- l'insuffisance des investissements ;
- l'instabilité politique chronique suivie d'une crise sécuritaire grave qui secoue le sahel.

Depuis le 09 janvier 2022, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a soumis le Mali à un embargo économique sans précédent, limitant strictement les échanges commerciaux avec les Etats membres de l'organisation aux biens de première nécessité. Quelle peut être l'incidence de cet embargo sur l'économie malienne ?

L'objectif du présent article est de faire une analyse économique de l'incidence des sanctions inédites imposées au Mali par la CEDEAO.

La méthodologie consiste à faire une analyse systématique des documents recueillis.

## **1. L'Origine de la crise entre la CEDEAO et le Mali**

La crise née entre le Mali et la CEDEAO est imputable à l'instabilité politique dans laquelle s'est trouvé le Mali depuis le coup d'Etat militaire intervenu le 18 Aout 2020 contre le régime d'Ibrahim Boubacar KEITA (IBK), suivi d'un autre changement du pouvoir opéré par les militaires le 24 mai 2021, qualifié de mouvement de redressement de la transition. Le coup d'Etat est intervenu à la suite d'une insurrection populaire menée par le mouvement M5 pour dénoncer la mauvaise gouvernance, la dérive sécuritaire ayant entraîné beaucoup pertes en vie

humaine militaires et civils. Les militaires sont intervenus pour mettre fin aux fonctions du chef de l'Etat et de l'Assemblée Nationale.

Un bras de fer s'est engagé entre les autorités de la transition malienne et les chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal. La date du 27 février 2022 initialement prévue par la charte pour organiser des élections législative et présidentielles n'a pas été visiblement respectée compte tenu de certaines contingences liées notamment à la nécessité de mise en œuvre de certaines réformes institutionnelles et politiques dont le pays a besoin fortement.

Les chefs d'Etat de la CEDEAO ont demandé du pouvoir de transition, l'obtention d'un calendrier électoral très réduit de la période de transition. En fin décembre 2021, l'organisation des Assises Nationales de la Refondation (ANR) par le pouvoir avec l'implication de toutes les couches socio-professionnelles a fixé un nouveau calendrier allant de six (6) mois à cinq (5) ans pour la mise en œuvre des réformes institutionnelles et politiques et la tenue des élections. Ce nouveau calendrier proposé par le pouvoir de Bamako, et qui devrait servir de document de base pour engager les discussions entre les deux parties s'est révélé le facteur déclencheur de la crise qui prévaut entre le Mali et la CEDEAO.

## **2. La Nature des sanctions**

Selon les chefs d'Etat de la CEDEAO, Les sanctions prises à l'encontre du Mali relèveraient **du Protocole A / SP1 / 12 / 2001 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance Additionnel au Protocole Relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité.**

Les sanctions prises à **Accra** le 09 janvier 2022 par les Chefs d'Etat des pays membre de la CEDEAO contre la Mali sont inédites et d'application immédiate : fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la Communauté et le Mali, suspension de toute aide financière et de transactions commerciales (à l'exception des produits de première nécessité) et gel des avoirs du Mali dans les banques centrales et Commerciales de la CEDEAO. C'est peut-être le coté illégal des sanctions prises, étant donné que l'UEMOA et la CEDEAO sont deux organisation régionales différentes régies par des textes différents. La Banque Centrale de Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une institution financière communautaire indépendante qui jouit d'une autonomie de gestion et par principe n'obéit pas au pouvoir politique comme toute banque centrale. La BCEAO est l'institut d'émission de la monnaie CFA, une monnaie de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine regroupant huit (8) pays (UEMOA). L'absence d'accord monétaire entre les pays membres de

l'espace CEDEAO ne permet pas à cette organisation de prendre des sanctions d'une telle envergure. Le gel des avoirs financiers d'un pays membre n'existe nulle part dans les textes régissant l'UEMOA encore moins pour ceux de la CEDEAO. Le Rappel des ambassadeurs n'est prévu dans aucun texte des deux organisations (UEMOA, CEDEAO).

Ce type de sanction a pour objectif, une asphyxie financière du pouvoir en place pour peser sur le fonctionnement de l'Etat, notamment concernant le paiement des salaires, les dettes dues aux fournisseurs, les bourses des étudiants, les missions de services publics, etc...

### **3. L'Incidence des sanctions sur le Mali :**

Les sanctions prises par la CEDEAO à l'encontre du Mali ont eu des effets sur les différentes sphères de la vie politique, sociale et économique.

- **L'Incidence des sanctions sur la vie politique et sociale :** les pressions de la CEDEAO ont plutôt déclenché un vaste mouvement nationaliste en faveur des autorités de la transition. Le vendredi, 14 janvier 2022, on a assisté à une mobilisation populaire sans précédent à Bamako et dans plusieurs villes du pays. Les manifestants ont dénoncé le caractère illégal, illégitime et inhumain des sanctions de la CEDEAO, mais aussi, s'en sont également pris à la France, accusée d'avoir instrumentalisé les chefs d'Etat de la région contre leur pays. Des manifestations ont eu lieu dans des pays de l'espace CEDEAO (Burkina, Cote d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Niger), pour dénoncer vigoureusement le caractère injuste des sanctions prises contre le Mali, exprimer leur solidarité avec le peuple malien et réclamer une CEDEAO des peuples et non une organisation communautaire qui défend seulement les intérêts des chefs d'Etat obéissant aux agendas des puissances étrangères au détriment des intérêts des populations locales des pays membres. On a assisté à une grande mobilisation à travers le monde, en France, à Bruxelles, aux Etats Unis, en Russie pour apporter un soutien au peuple malien et exprimer une forte solidarité envers ce peuple qui vit une grave crise multidimensionnelle depuis une décennie. Les sanctions ont suscité la colère de nombreux maliens et réveillé un sentiment patriotique qui profite au pouvoir de transition en place.

- **L'Incidence sur la vie économique :** A l'évidence, les sanctions visaient à isoler le Mali sur la scène internationale, à fragiliser son économie et à créer ainsi les conditions d'une pression interne des maliens sur leurs dirigeants, en plus de celle exercée par les principaux partenaires diplomatiques du pays. Cependant, près de deux semaines après l'entrée en vigueur des sanctions les choses ne se passent pas comme prévu. La Capacité d'anticipation du gouvernement de transition a permis d'atténuer les effets des sanctions. Un « plan de

riposte » aux régimes des sanctions est rapidement mis en place en vue de faire face aux conséquences éventuelles.

Le PIB du Mali a atteint le montant de 18,83 milliards de dollars américain en 2022 contre 10 256 milliards en 2019. Soit une augmentation de richesses de 8,575 milliards de dollars américains. Cette évolution est le fruit de l'effort des autorités maliennes de transition dans les différents secteurs pour relancer l'économie. L'économie malienne a montré des signes de résilience malgré les sanctions et les chocs climatiques. Le déficit budgétaire s'est stabilisé à un niveau de 5% du PIB en 2022. L'inflation est passée de 9,7% en 2022 à 2,2 en 2023, sous l'effet conjugué de la politique monétaire restrictive de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de l'approvisionnement ininterrompu des marchés locaux en produits et de l'exonération de 25% des droits de douane accordées par le gouvernement.

Le Mali devra renforcer la mobilisation des recettes intérieures et gérer les pressions sur les dépenses publiques en vue de créer un espace budgétaire sain et soutenir la viabilité budgétaire.

Pour desserrer l'étau économique, une délégation ministérielle malienne s'est rendue en Guinée, en Mauritanie et en Algérie dans le but de trouver de nouveaux partenaires alternatifs servant de débouchés pour les produits importés à destination du Mali et contourner du coup les sanctions prises. Des accords auraient été signés entre le Mali et la Guinée. Le Mali souhaiterait notamment installer des dépôts d'hydrocarbure à Conakry. Le port de Conakry est port le plus proche du Mali environ 800km et économiquement rentable. Par conséquent, le Mali devrait s'engager auprès de son partenaire guinéen en vue de réaliser des gros investissements pour augmenter la capacité d'accueil du port, construire des infrastructures routières modernes et prévoir une ligne ferroviaire entre les deux pays dans un moyen terme.

Une autre mission malienne s'est rendue en Mauritanie et en Algérie pour redynamiser les échanges commerciaux, profiter du port de Nouakchott et établir un pont aérien pour l'acheminement des produits en provenance de l'Algérie.

La Confédération des Etats du Sahel regroupant les trois pays de la CEDEAO ayant connu ces changements de régimes politiques : le Burkina Faso, le Mali et le Niger est sans doute une nouvelle alliance d'états souverains qui propose un nouveau paradigme en matière d'intégration économique des états en Afrique. Les trois pays ont été frappés par les sanctions de la CEDEAO. Cette Confédération pourrait jouer un rôle majeur sur les relations des états membres dans les prochaines années et la communauté internationale.

En outre, si les marchés ont subi déjà un contrecoup, notamment avec des hausses de prix liées à l'effet psychologique des sanctions, celui-ci reste pour l'instant limité. L'économie malienne pourrait ne pas être la seule à pâtir de la suspension des échanges commerciaux. Le Mali est un grand pays importateur de produits manufacturés, un client important des ports de Dakar et d'Abidjan, dont les activités pourraient ralentir. 70% des produits importés transitent par le port de Dakar.

La crise peut impacter négativement l'économie à moyen et à long terme, qui pourrait faire face à une crise inflationniste et de liquidité.

#### **4. Des Solution envisageables de sortie de crise**

En plus des actions prises dans le cadre du « plan de riposte » pour atténuer les effets des sanctions sur l'économie malienne, il est urgent d'envisager d'autres solutions à court, moyen et long terme :

- Promouvoir une politique économique de rigueur : une politique budgétaire saine à travers une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources publiques, une rationalisation de la fiscalité intérieure dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale au secteur informel ;
- Accroître le volume des exportations à travers la promotion des exportations des produits d'autres filières de production dans lesquelles le pays possède plus de compétitivité : les fruits et légumes, les oléagineux, les céréales sèches notamment le riz, le sucre.
- Diversification des produits et des marchés qui permettrait au Mali d'augmenter ses recettes d'exportation ;
- S'engager auprès de son partenaire guinéen et autres comme le Togo et le Sénégal en vue de réaliser des gros investissements pour augmenter la capacité d'accueil des ports qui sont les plus proches, construire des infrastructures routières modernes et prévoir la réalisation des lignes ferroviaires entre le Mali et les différents ports dans un moyen terme.
- Conduite des politiques d'incitation à l'investissement dans les activités à plus grande valeur ajoutée : une fiscalité favorable aux activités créatrices de valeur ajoutée, réduction du cout de l'énergie et de transport ;
- La création de la banque centrale des trois états du Sahel chargée de la conduite de la politique monétaire (suivie de la création d'une monnaie) et cette banque centrale devrait veiller au contrôle total des réserves de devises des états membres ;
- Privilégier le dialogue politique constructif avec les principaux partenaires de la CEDEAO, de l'UEMAO et internationaux pour éviter l'escalade ;

- Revoir la stratégie de lutte antiterroriste en allant vers des partenaires plus fiables, sérieux et qui donne satisfaction au Mali.

### **Conclusion**

La stratégie de bras de fer pourrait se retourner contre la CEDEAO, déjà fragilisée par ses contradictions internes. La promotion des troisièmes mandats en Côte d'Ivoire et en Guinée à travers les manipulations constitutionnelles ont terni l'image de l'organisation auprès des opinions nationales régionales. L'organisation sort du rôle de partenaire auprès de ces Etats membres en une organisation fantôme instrumentalisée par les puissances étrangères et qui sert les intérêts politiques et économiques de ces puissances au détriment des intérêts des populations locales des pays membres. La nécessité de refondation de la CEDEAO s'impose à travers une prise en compte des aspirations des peuples, une CDEAO des peuples.

La grave crise multidimensionnelle dont vit le Mali ne sera pas résolu simplement par l'organisation d'une élection sans réformes politique et institutionnelle préalables.

Le Mali vit un tournant géopolitique majeur compte tenu de sa position stratégique dans l'espace sahélien.

### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **Ouvrages**

1. Adda Jacques : La mondialisation de l'économie, Editions de la Découverte, Paris, 2006, 256p.
2. DIOUF (Makhtar), Intégration Economique : Perspectives africaines, Nouvelles Editions Africaines, 1984.
3. Fadimata SAWADOGO : « De la CEAO à l'UEMOA : ou la genèse d'une intégration sous régionale réussie, l'Harmattan, avril 2015.
4. KASSE Mustapha : « Intégration et Partenariat en Afrique de l'UEMOA au NEPAD PAL OMEGA, Editions Silex / Nouvelles du Sud, 2003.
5. Mkwezalamba, Maxwell M., Chinyama, Emmanuel J : « Implementgation of africa's intégration and Development Agenda : Challenges and prospect // African integration Review, Vlo. 1 January 2007.
6. Jerry Ukaigwe, ECOWAS LAW, Springer, 2016
7. Hugon Philippe : Les économies en développement à l'heure de la régionalisation, Edit. Karthala, Paris, 2002.

### **RAPPORTS**

- 1) Banque Mondiale, base des données (2009), Doing Business [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

- 2) Banque de France – Rapport Zone Franc 2003, page 18.
- 3) CNUCED (2009), coopération Sud-Sud et Intégration Régionale, Etats des lieux et perspectives.
- 4) CNUCED, le développement économique en Afrique, Rapport 2009.
- 5) Rapport OIT, 2019.
- 6) Rapport Banque Africaine de Développement, 2018.
- 7) Rapport PNUD du développement humain, 2020.
- 8) Rapport INSTAT, DNTCP, BCEAO, DGDP, FMI, 2020.

### REVUES SCIENTIFIQUES

- 1) Benlahcen Mohamed, Mairret Patrick, « Globalisation et régionalisme de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb ? », Annales Marocaines d'Economie, 1997, n°21, Automne.
- 2) Venables Anthony : « Les accords d'intégration Régionale, Facteurs de Convergence ou de Divergence », Revue d'économie du développement, 2000, Vol. 0, n°1-2.

### SITES INTERNET

- 1) [www.cedeao.com](http://www.cedeao.com)
- 2) [www.cedeao.int](http://www.cedeao.int)
- 3) [www.comm.ecowas.int](http://www.comm.ecowas.int)
- 4) [Umoatitres.org](http://Umoatitres.org)
- 5) <https://www.jeunefrique.com>
- 6) <https://www.lemonde.fr>

### Ouvrage

1. Adda Jacques : La mondialisation de l'économie, Editions de la Découverte, Paris, 2006, 256p.
2. DIOUF (Makhtar), Intégration Economique : Perspectives africaines, Nouvelles Editions Africaines, 1984.
3. Fadimata SAWADOGO : « De la CEAO à l'UEMOA : ou la genèse d'une intégration sous régionale réussie, l'harmattan, avril 2015.
4. KASSE Mustapha : « Intégration et Partenariat en Afrique de l'UEMOA au NEPAD PAL OMEGA, Editions Silex / Nouvelles du Sud, 2003.
5. Jerry Ukaigwe, ECOWAS LAW, Springer, 2016
6. Hugon Philippe : Les économies en développement à l'heure de la régionalisation, Edit. Karthala, Paris, 2002.

## RAPPORTS

- 1) Banque Mondiale, base des données (2009), Doing Business [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)
- 2) CNUCED (2009), coopération Sud-Sud et Intégration Régionale, Etats des lieux et perspectives.
- 3) CNUCED, le développement économique en Afrique, Rapport 2009.
- 4) Rapport OIT, 2019.
- 5) Rapport Banque Africaine de Développement, 2018.
- 6) Rapport INSTAT, 2014.
- 7) Rapport INSTAT, novembre 2018
- 8) Rapport PNUD du développement humain, 2020.
- 9) Rapport INSTAT, DNTCP, BCEAO, DGDP, FMI, 2020.

## REVUES SCIENTIFIQUES

- 1) Benlahcen Mohamed, Mairet Patrick, « Globalisation et régionalisme de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb ? », Annales Marocaines d'Economie, 1997, n°21, Automne.
- 2) Venables Anthony : « Les accords d'intégration Régionale, Facteurs de Convergence ou de Divergence », Revue d'économie du développement, 2000, Vol. 0, n°1-2.

## SITES INTERNET

- 1) [www.cedeao.com](http://www.cedeao.com)
- 2) [www.cedeao.int](http://www.cedeao.int)
- 3) [www.comm.ecowas.int](http://www.comm.ecowas.int)
- 4) [Umoatitres.org](http://Umoatitres.org)
- 5) [http://www. Marché des titres publics.com](http://www.Marché des titres publics.com)